



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le onze mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : taxe aménagement secteur Marijoulet (A 1551 et 375)

Monsieur le Maire rappelle les taux de taxe d'aménagement applicables sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- 9,5 % sur le secteur du Pont Vieux : parcelles A 309, A 308, A 1784 et 1785 (ex. 1733),
- 9,5 % sur le secteur du Chemin de Champoriès : parcelles A 310, A 311, A 312,
- 3 % pour le reste de la commune.

Compte tenu des travaux de raccordement aux réseaux qui vont être réalisés pour l'aménagement du Lotissement La Plaine, il propose de créer un nouveau secteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- 9,5 % sur le secteur du Pont Vieux : parcelles A 309, A 308, A 1784 et 1785 (ex. 1733),
- 9,5 % sur le secteur du Chemin de Champoriès : parcelles A 310, A 311, A 312,
- 9,5 % sur le secteur de Marijoulet : parcelles A 1551 et 375,
- 3 % pour le reste de la commune.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX

Légende :

- Parcelle
- Section
- Département
- Communes au 01/01/2019

Bâti

- Bâti dur
- Bâti léger

: secteur du Port Vieux
 : secteur Ch. de Champriès
 : secteur de Marijolet

